

**DELIBERATION
du Conseil d'Administration de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 04 Avril 2017

Délibération n°25- 2017 relative à la proposition de texte de suivi de carrière des enseignants-chercheurs

Le Conseil d'Administration de l'Université de Reims Champagne-Ardenne approuve la proposition de texte de suivi de carrière des enseignants-chercheurs suivante :

Rappel du contexte : la procédure de suivi de carrière des enseignants-chercheurs a été généralisée pour la campagne 2017 à l'ensemble des établissements relevant de la vague C, à la suite d'une expérimentation menée depuis 2013 par plusieurs sections du CNU.

A ce jour, les sections du CNU se sont positionnées de manière très différente pour la mise en œuvre de ce suivi : 27 ont décidé de ne pas mettre en œuvre la procédure en 2017, 2 de ne pas la mettre en œuvre mais d'étudier les dossiers, 23 de la mettre en œuvre.

Position de l'URCA : devant le constat de telles disparités entre les sections du CNU et également entre les établissements concernés, prenant acte des incertitudes sur les finalités de la procédure et son utilisation en matière de ressources humaines et d'allocation des moyens des établissements, considérant la nécessaire équité qui doit prévaloir dans la position qui doit être adoptée vis-à-vis de tous les enseignants-chercheurs de l'université, quelle que soit leur section CNU de référence ;

Dans le cadre de la campagne 2017 :

- l'URCA n'utilisera pas les avis remis à l'enseignant-chercheur ou à l'établissement, dans aucune instance sur toute question relative à leur situation individuelle, à leur affectation et à leur carrière (avancement, mobilité, CRCT, PEDR etc.) ;
- les avis ainsi remis ne feront l'objet d'aucune transmission par l'URCA à des tiers.

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	36	Membres présents	20
Membres en exercice	36	Membres représentés	12
Majorité absolue	19		
Nombre de pouvoirs	12		

Décompte des suffrages

Votants	32	Pour	27	Contre	0	Abstentions	5
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

Gaillaume GELLE

Document en annexe au présent extrait : Néant

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 10-04-2017

Document mis en ligne le : 10-04-2017